



Corinne VALLS



Avançons ensemble, vivons notre ville

(Protéger > Rassembler > Innover > Transformer)

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint les réponses des candidates et candidats de la liste Avançons ensemble, vivons notre ville au questionnaire transmis.

**1 / Etes vous favorable au projet d'usine de TMB méthanisation à Romainville-Bobigny, que ce soit dans la version d'origine ou dans la version légèrement modifiées par URBASER et le SYCTOM ?
Qu'est ce qui motive votre position ?**

Notre position :

Depuis 2008, les élus de la majorité municipale ont refusé la réalisation du projet présenté et fait connaître leurs inquiétudes quant à la sécurité des riverains en adoptant en 2010, à l'unanimité du Conseil Municipal un avis défavorable sur le procédé de méthanisation des déchets tel qu'il est envisagé et émis des réserves sur l'aspect architectural retenu.

A la suite de cet avis défavorable, le permis de construire a néanmoins été délivré contre l'avis de Corinne Valls, Maire de Romainville, qui a toujours refusé de le signer.

Parce que le procédé de TMB proposé n'est pas satisfaisant, que les risques liés aux méthaniseurs dans le procédé Valorga sont conséquents et qu'aucune garantie n'a été apportée sur la qualité et l'utilisation du compost produit, la municipalité de Romainville a accueilli le 1^{er} février 2012 la réunion publique qui a induit le moratoire et la conduite d'audits sur le projet du Syctom.

Pour mieux comprendre le projet et les conséquences d'une telle installation en zone urbaine dense, nous avons participé à de nombreuses visites de sites, et initié un colloque, avec la Communauté d'agglomération, en mai 2012 afin de présenter les procédés alternatifs ou complémentaires.

Nous avons également sollicité l'IRD et la société Eco-Solution, située dans le parc Biocitech, pour apporter au process de méthanisation des avancées essentielles. Le procédé proposé visait à favoriser la transformation des déchets au sein des digesteurs en produisant plus de biogaz utilisable sur le réseau GRDF et pas de compost. Ces avancées permettraient, si elles étaient appliquées par le SYCTOM, de réduire considérablement la taille de l'usine et d'éviter la production de compost difficilement utilisable en l'état. Pourtant à ce jour le Syctom n'a pas contacté les entreprises porteuses du procédé pour l'intégrer.

C'est pour aller plus loin dans la réorientation du projet, au nom du principe de précaution, que nous avons alerté les premiers la Communauté d'agglomération Est Ensemble, conduisant l'ensemble des conseillers communautaires à adopter le 11 décembre 2012 un avis précisant les conditions d'une acceptation du projet.

Cet avis Communautaire a été suivi d'un nouvel avis du Conseil Municipal de Romainville, adopté le 17 décembre 2012 pour un nouveau projet réorientant drastiquement le projet initial du Syctom.

Nous sommes toujours déterminés pour élaborer un nouveau projet de centre de traitement des déchets sur le territoire de Romainville, en concertation avec l'ensemble des habitants. Un procédé qui remet en cause le procédé Valorga et le système de TMB.

2 . a / Si vous êtes élus, vous opposerez vous à tout projet de traitement des ordures faisant appel au procédé de tri mécano biologique ?

Oui car le procédé de tri mécano biologique ne permet pas à lui seul de valoriser les ordures ménagères et ne peut donc pas être satisfaisant. Cette solution doit être écartée des procédés utilisés dans le centre de traitement des déchets.

La valorisation en compost de qualité, ou en biogaz, des déchets ménagers suppose un traitement des déchets à la source pour valoriser les déchets d'origine organiques. C'est pourquoi, avec Est Ensemble et l'ensemble des communes concernées nous nous engageons à développer une politique de gestion exigeante et travaillons dès à présent à développer sur notre territoire des initiatives favorisant la création de compost, comme l'expérimentation de composteur en cours dans deux écoles de la ville.

2.b / Si URBASER et le SYCTOM maintiennent leur projet, même modifié, que ferez vous concrètement pour empêcher la construction de cette usine ?

Comme nous l'avons fait en 2010, nous refuserons de signer le permis de construire.

Corinne Valls a déjà exprimé sa détermination au Président du SYCTOM à maintes reprises, elle a su alerter et mobiliser les élus du Conseil communautaire d'Est Ensemble, elle saura empêcher la construction d'un projet tel qu'envisagé.

Comme précédemment, la municipalité de Romainville sera représentée au sein du SITOM et du SYCTOM pour infléchir dès en amont les décisions et se montrer force de proposition. Dans la prochaine mandature, cette représentation au Comité syndical du SYCTOM serait assurée par un élu EELV.

En novembre dernier, Corinne Valls a encore écrit au Président du Syctom « *Je suis convaincue qu'un simple avenant au marché conclu avec la société Urbaser n'apportera pas les garanties nécessaires. Les enjeux pour notre territoire, supposent que nous prenions le temps nécessaire à la conception d'une installation performante grâce à un traitement des déchets exemplaire, que chacun soit entendu dans le cadre d'une concertation large. Ce temps d'études complémentaire et d'échanges aurait pu être initié rapidement suite à la décision du Tribunal administratif de Montreuil, il est encore temps d'engager le processus.* » (Voir l'intégralité du courrier en pièce-jointe).

Le Président d'Est Ensemble, et l'ensemble des élus du conseil communautaire sont conscients des dangers et regrettent l'appel formulé par URBASER. A ce jour, aucun nouveau projet n'a été proposé et rien ne pourra être accepté sans que nos exigences soient entendues : nouveau procédé de traitement des déchets écartant le TMB, nouvelle politique de gestion des déchets valorisables en amont et par là même une nouvelle concertation pour l'élaboration du cahier des charges.

3/ Vous engagez vous à mettre en place dans votre commune, dès le début de votre mandature, une collecte sélective en porte-à-porte des biodéchets ?

La gestion des déchets, compétence communautaire, fait actuellement l'objet d'un diagnostic en vue de l'élaboration d'une politique ambitieuse de gestion des déchets. Les informations diffusées ici ou là par des candidats, à des fins électorales, ne précisent jamais cette phase de diagnostic. On ne peut donc pas à ce jour définir précisément les contours des actions qui seront présentées par Est Ensemble. Pourtant, nous souhaitons engager une gestion des déchets à la source de qualité. La création d'une collecte sélective en porte à porte est ainsi une solution à travailler finement pour garantir une gestion efficace et imaginer un nouveau procédé de traitement, respectueux de

l'environnement. Nous savons d'ores et déjà que le système de collecte des déchets par aspiration pneumatique mis en place sur la commune de Romainville est parfaitement adapté à ce type de déchets. Nous soutiendrons donc fermement une telle initiative.

4/ Vous engagerez vous à favoriser la création d'emplois locaux dans le domaine de la sensibilisation et de la formation des habitants au tri, à promouvoir la prévention, la réduction et le recyclage des déchets, à réorienter dans ce sens les budgets colossaux qui sont actuellement consacrés à leur mauvaise gestion ?

La mise en place d'une collecte des déchets à la source nécessitera la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des habitants. Des emplois devront donc être créés pour assurer la formation et la qualité du service proposé. Il s'agit de transformer les mentalités et les gestes du quotidien de toutes les générations. Au-delà de cette évidence, nous souhaitons aller plus loin en développant à Romainville les filières de recyclage dont celle spécialisée dans le bois. L'absence quasi-totale de revalorisation du bois suppose de créer une filière, sociale et solidaire, pour la collecte et la transformation de cette matière épuisable. En ce sens, nous proposons de créer une véritable économie de l'échange et des circuits courts en créant une domothèque, lieu d'échange de matériel et d'objet, pour mutualiser les utilisateurs, donc limiter les acheteurs et par conséquent les déchets.

5/ Comptez vous réclamer le retour aux municipalités de la compétence de la collecte et du traitement des déchets dans le cadre de la future métropole du Grand Paris ?

Les compétences de la future MGP ne sont, à ce jour, pas clairement définies, aussi la gestion des déchets pourrait rester une compétence des territoires. Ce sujet est donc essentiel dans la définition des compétences du Grand Paris. La commune, échelon de proximité doit dès aujourd'hui jouer un rôle essentiel dans le traitement des déchets auprès de ses habitants (politiques locale de valorisation à la source, sensibilisation et formation) en appui des dispositifs innovants qui seront proposés par Est Ensemble. Pourtant, nous sommes convaincus que la mutualisation de services publics à travers l'élargissement des territoires (commune / agglomération voire métropole à terme) permettront de limiter les coûts.

Seule l'expérience réussie d'une gestion complémentaire Ville / agglomération et la définition d'un nouveau procédé pour le centre de traitement avant la mise en place de la MGP en 2016 nous permettront d'apprécier les enjeux à venir.

Notre responsabilité commune, au sein d'une grande métropole est d'apporter des solutions responsables et durables aux problématiques environnementales. C'est au regard des définitions de compétences que nous pourrons juger de l'utilité d'un retour de cette compétence aux communes. En tout état de cause, la commune ne pourra être totalement dessaisie de son rôle.

